



# UNION SYNDICALE FEDERALE

des Services publics européens et internationaux

Avenue des Gaulois, 36 – B -1040 Bruxelles

Tél. (32.2)733.98.00 - Fax (32.2)733.05.33 - e-mail: [usf@unionsyndicale.eu](mailto:usf@unionsyndicale.eu)

[www.unionsyndicale.eu](http://www.unionsyndicale.eu)

## CONGRES DE DUBROVNIK - 1 au 3 mai 2015

### Résolution de l'Union Syndicale Fédérale concernant les délégations de l'UE

Une bonne politique des ressources humaines est essentielle pour veiller à ce que les services rendus par les institutions de l'UE respectent les normes les plus élevées d'une Fonction publique européenne indépendante et compétente. Cela nécessite un personnel qualifié, capable et motivé, chargé de mener à bien les missions des institutions de l'UE, particulièrement dans les délégations de l'UE, où le personnel joue un rôle vital dans la présentation, l'explication et la mise en œuvre des politiques extérieures de l'Union. L'UE doit donc offrir à son personnel les perspectives de carrière auxquelles il peut légitimement s'attendre et veiller à respecter pleinement la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Sur cette base, l'Union Syndicale Fédérale (USF), réunie en Congrès à Dubrovnik, adopte la présente résolution pour répondre aux préoccupations actuelles de plus de 5.000 membres du personnel de la Commission et du SEAE, en poste dans les 139 délégations de l'UE situées en dehors de l'Union, notamment celles qui connaissent des conditions de vie difficiles.

L'USF réitère son engagement à soutenir le personnel en poste dans les délégations de l'UE avec des propositions constructives visant à atténuer les conséquences de la réforme du Statut et de son annexe X.

Conformément à cet objectif, le Congrès de l'USF adopte la présente résolution :

1. l'USF déplore l'absence de dialogue social avec les syndicats de la Fonction publique européenne sur la réforme 2014 du Statut et de son annexe X ;
2. l'USF déplore l'actuelle politique en matière de ressources humaines, empreinte d'austérité, qui a des incidences significatives sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et sur la motivation du personnel, comme l'indiquent les résultats de l'enquête menée par la Commission en 2014 auprès du personnel ;
3. l'USF invite la Commission à intégrer les OSP et le CLP "Hors Union" du CCP dans le cadre de la Task Force récemment mise en place à la suite de cette enquête afin de répondre aux attentes et demandes légitimes du personnel ; elle invite le SEAE à adopter une attitude similaire ;
4. l'USF invite la Commission et le SEAE à revoir la politique actuelle d'externalisation dans les délégations de l'UE qui gèrent l'assistance financière aux pays tiers. Plutôt que d'être confiées à des consultants, des tâches essentielles (telles que la surveillance, l'évaluation, la programmation, l'identification et la formulation) pourraient être effectuées par le personnel des délégations. Mener ces activités avec du personnel interne pèserait moins sur le budget de l'UE, permettrait de garder en place du personnel hautement qualifié et optimiserait l'efficacité, l'efficacité et les synergies dans la mise en œuvre des politiques extérieures de l'UE.